

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 2026-2027

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'État :

- Habilité à recevoir les élèves boursiers de l'État,
- Habilité à recevoir les versements au titre de la taxe d'apprentissage,
- Accueillant des élèves externes ou demi-pensionnaires.

FORMATIONS ET ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS POUR 2026-2027

- Langue Vivante A : Anglais
 - Langue Vivante B :
 - o Allemand
 - o Espagnol
 - o Chinois
 - o Possibilité d'une autre LVB auprès du CNED ou en EIE
- Section européenne en anglais :
- o DNL SES
 - o DNL Mathématiques

Enseignements proposés pour la filière générale :

Enseignements de spécialités	Enseignements optionnels
- Mathématiques - Sciences de la Vie et de la Terre - Physique-Chimie - Numérique et Sciences Informatiques - Sciences Économiques et Sociales - Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques - Humanité, Littérature et Philosophie - Langues, Littérature et Cultures Étrangères - Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre	A tous les niveaux : - Langues et Cultures de l'Antiquité : Latin - Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre - Possibilité d'une autre LVC au CNED ou en EIE En T^{le} uniquement - Mathématiques Complémentaires - Mathématiques Expertes - Droit et grands enjeux du monde contemporain

Enseignements proposés pour la filière technologique, série STMG :

Enseignements spécifiques en T ^{le}	Enseignements optionnels en 1 ^{re} et T ^{le}
- Mercatique - Gestion et Finance - Systèmes d'Information de Gestion	- Arts : Arts Plastiques - Arts : Théâtre

TARIFS 2026-2027

	Classe de seconde	Classe de première	Classe de terminale
Coût annuel de la redevance famille	1656€	1837€	1837€
Cotisation volontaire annuelle de l'APEL (Une seule cotisation par famille)	27€ (Ce tarif est susceptible d'être modifié lors de l'Assemblée Générale de l'APEL)		
Cotisation volontaire aux travaux	59€		

Ces tarifs étant décidés une année à l'avance sans connaître le taux exact de l'inflation, ils sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés dans la limite de 5% d'augmentation.

A cela pourra s'ajouter un coût de matériel pédagogique (cahier d'exercices...).

Des réductions s'appliquent à partir du 2^e enfant scolarisé dans le groupe scolaire, de manière automatique (-10% pour le 2^e enfant, -30% pour le 3^e enfant, - 50% à partir du 4^e enfant).

Conditions de paiement :

- Les frais administratifs demandés à la préinscription sont non remboursables.
- L'acompte sur la scolarité de 300€* doit être versé au dépôt du dossier d'inscription.
- Un chèque de caution de 250€ sera demandé pour le prêt des livres à la rentrée.
- Tous les chèques sont à libeller à l'ordre : « OGEC La Madone ».
- **Les règlements en espèces se font uniquement auprès du service comptabilité familles (8 rue Championnet – 75018 PARIS) sur les horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h45.**

Le relevé annuel des frais de scolarité est envoyé fin septembre. Le paiement s'effectuera en 8 prélèvements automatiques mensuels, d'octobre 2026 à mai 2027, le 10 de chaque mois ainsi qu'un premier prélèvement de 150€ le 10 septembre 2026.

*** En cas d'annulation après le 1er mai 2026, l'acompte sur la scolarité de 300€ ne sera pas remboursé, sauf dans les cas suivants :**

- Le passage dans la classe demandée n'a pas été obtenu (justificatifs demandés).
- Mutation ou déménagement hors région parisienne de la famille (justificatifs demandés).

DEMI-PENSION

La restauration est assurée par un organisme prestataire. Le paiement de la demi-pension s'effectue directement à la société de restauration.

L'accès à la demi-pension se fait grâce à la carte de lycéen ou d'étudiant qui est distribuée à tous les élèves en début d'année. Un chèque d'acompte de 70€ devra être fourni à la société de restauration ELIOR, en début d'année pour charger la carte.